

<b>Territoires, efficacité et simplicité</b>	<b>P4</b>
<b>Accompagner les territoires</b>	<b>S200</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- VU** la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le présent règlement d'intervention Fonds régional de soutien à l'investissement communal,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le SRADDET des Pays de la Loire et approuvé par le préfet de région le 7 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le pacte stratégique régional type conclu entre la Région et chaque intercommunalité, modifiée par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifiée par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au soutien à l'investissement public des Communes « Pays de la Loire Investissement Communal », modifiée par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifiée par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, pour un montant de dotation de 1 182 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Mayenne Communauté pour un montant de dotation de 2 992 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 26 mai 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Pays d'Anjou pour un montant de dotation de 1 089 100 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Grand Lieu Communauté pour un montant de dotation de 780 900 €,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

**D'AFFECTER**

une dotation d'un montant de 1 245 900 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération « Clisson Sèvre et Maine Agglo » (Loire-Atlantique - 44).

**D'APPROUVER**

le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération « Clisson Sèvre et Maine Agglo », figurant en 2.1 - annexe 1.

**D'AFFECTER**

une dotation d'un montant de 1 421 400 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44).

**D'APPROUVER**

le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, figurant en 2.1 - annexe 2.

**D'AFPECTER**

une dotation d'un montant de 791 400 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44).

**D'APPROUVER**

le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, figurant en 2.1 - annexe 3.

**D'AFPECTER**

une dotation d'un montant de 2 170 000 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération La Roche-Sur-Yon (Vendée - 85).

**D'APPROUVER**

le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération La Roche-Sur-Yon, figurant en 2.1 - annexe 4.

**D'AFPECTER**

une dotation d'un montant de 1 116 700 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre du Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85).

**D'APPROUVER**

le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, figurant en 2.1 - annexe 5.

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Pays de la Loire 2026 :

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 61 814 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Grand Lieu Communauté (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice de la Commune de Montbert figurant en 2.2 - annexe 1.

**D'AUTORISER**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Grand Lieu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2. - annexe 1.

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 200 000 € pour l'action du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 2.

**D'AUTORISER**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou comme indiqué dans le tableau figurant en 2.2. - annexe 2.

Dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des Communes : « Pays de la Loire Investissement Communal » :

**D'ATTRIBUER**

un montant total de subventions de 223 657 € pour les 7 dossiers, figurant en 3.1 - annexe 1 au titre du Fonds « Pays de la Loire Investissement Communal ».

**D'AFFECTER**

Une autorisation de programme d'un montant de 223 657 €.

**D'AUTORISER**

la prise en compte des dépenses, pour les projets des Communes, à partir des dates telles que mentionnées dans le tableau figurant en 3.1 - annexe 1.

**D'AUTORISER**

la prise en compte des dépenses au 1er mars 2022 pour le dossier porté par la Commune de Chaille-les-Marais (Vendée - 85) pour l'action « Construction d'un restaurant avec la salle de séminaire » par l'opération astre n°2023\_05858, du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal.

Dans le cadre du soutien aux partenaires régionaux principaux en appui aux projets territoriaux :

**D'ATTRIBUER**

à l'association RésO villes une subvention d'un montant de 13 500 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 656 110 € TTC pour l'exercice 2024.

**D'AFFECTER**

d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de 13 500 €.

**D'APPROUVER**

la convention entre le Centre de ressources pour la politique de la ville Bretagne Pays de la Loire - RésO villes et la Région de Pays de la Loire telle que figurant en 4.2 - annexe 1.

**D'AUTORISER**

la Présidente à signer ladite convention.

**D'ATTRIBUER**

une subvention forfaitaire d'un montant de 50 000 € à l'association PiNG pour l'exercice 2024.

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 €.

**D'APPROUVER**

la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association PiNG telle que figurant en 4.2 - annexe 2.

**D'AUTORISER**

la Présidente à signer ladite convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association PiNG.

Dans le cadre des Conventions en lien avec la démarche Contrat de Ville :

**D'APPROUVER**

l'annexe régionale des nouveaux contrats de villes 2024 - 2030 : « Engagements quartiers 2030 » figurant en 6.5 - annexe 1.

Dans le cadre des Contrats Territoires-Région 2020 (CTR) :

D'APPROUVER

la modification de la dépense subventionnable de l'action « Extension du Parc d'Activités Pré Gouvelin à Herbignac » (opération astre n°2020\_04483), en l'abaissant à 150 000 € HT, pour une subvention régionale d'un montant inchangé de 52 800 €, soit un taux d'intervention régionale porté à 35,2 %.

D'APPROUVER

le changement de bénéficiaire et d'attribuer la subvention à Loire Atlantique Développement.

D'APPROUVER

la prolongation à titre exceptionnel du délai de validité de la subvention attribuée à Loire Atlantique développement pour l'action « Extension du Parc d'Activités Pré Gouvelin à Herbignac » (opération astre n°2020\_04483) jusqu'au 30 juin 2024 correspondant à la date butoir d'achèvement des travaux (prise en compte des dates d'émission des factures) ainsi que du délai de présentation des justificatifs de demande de versement du solde de la subvention au 30 octobre 2024.

D'APPROUVER

la convention tripartite avec Loire-Atlantique Développement, CAP Atlantique et la Région telle que figurant en 7.1 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'APPROUVER

la modification de la dépense subventionnable de l'action « Piste cyclable sur le tour de côte au Croisic » (opération astre n°2020\_08335), en l'abaissant à 466 169,66 € HT, pour une subvention régionale d'un montant inchangé de 164 639 €, soit un taux d'intervention régionale porté à 35 %.

D'APPROUVER

la prolongation du délai de validité de la subvention attribuée à la Commune du Landreau (Loire-Atlantique - 44) pour l'opération « création d'un lieu culturel » (opération astre n°2020\_06628) jusqu'au 29 mai 2025.

D'APPROUVER

la modification de la dépense subventionnable de l'action « création du parc d'activités des Chevreuils sur la commune d'Aron » (opération astre n°2021\_14165\_01), en l'abaissant à 2 100 000 € HT, pour une subvention régionale d'un montant inchangé de 897 958 €, soit un taux d'intervention régionale porté à 42,76%.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 1er janvier 2018 pour le dossier porté par la Commune de la Gaubretière (Vendée - 85) pour l'action « Travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre » par arrêté n°2021\_11115, du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Dans le cadre du Fonds « Pays de la Loire Relance Investissement Communal » :

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 14 janvier 2021 pour le dossier porté par la Commune de La Limouzinière (Loire-Atlantique - 44) pour l'action « Restructuration du bâtiment de la Mairie » (opération astre n°2022\_02393), soutenue au titre du Fonds Pays de la Loire Relance

Investissement Communal.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 1er décembre 2021 pour le dossier porté par la Commune nouvelle de Jarzé-villages (Maine-et-Loire - 49) pour l'action « restructuration de la mairie de la commune déléguée de Jarzé » (opération astre n°2022\_02394), soutenue au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 10 septembre 2021 pour le dossier porté par la Commune de Fromentières (Mayenne - 53) pour l'action « rénovation de la salle des fêtes et travaux de sécurisation » (opération astre n°2022\_02349), soutenue au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 1er novembre 2021 pour le dossier porté par la Commune de Bonnétable (Sarthe - 72) pour l'action « Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc et changement des luminaires du gymnase » (opération astre n°2022\_02111), soutenue au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal.

D'APPROUVER

la modification de l'intitulé du projet "Construction d'une garderie" de l'opération astre n°2021\_16096 ainsi que la réduction de la dépense subventionnable en l'abaissant à 292 605 € HT et de l'aide régionale d'un montant de 58 520,80 € au bénéfice de la Commune de la Quinte.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses au 1er juin 2021 pour le dossier porté par la Commune de La Caillère Saint-Hilaire (Vendée - 85), pour l'action « Revitalisation du bourg-secteur de la Place Saint Jean » » (opération astre n°2022\_02354), soutenue au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal.

Dans le cadre du Fonds Régional Développement des Communes :

D'APPROUVER

la modification de la dépense subventionnable de l'action « Aménagement du centre-bourg » (opération astre n°2019\_14360) au bénéfice de la Commune de Coron (Maine-et-Loire - 49), en l'abaissant à 604 057 € HT, pour une subvention régionale d'un montant inchangé de 50 000 €.

D'APPROUVER

la prolongation du délai de validité de la subvention pour l'aménagement du centre-bourg attribuée à la Commune de Saint Vincent Sterlanges (Vendée - 85) (opération astre n°2019\_14548) au 30 juin 2024.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : A.CHÉREAU, F.LOUVRIER, B.NOURRY, P.HENRY, C.DREURE.

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs